

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 7 novembre 2025

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 7 novembre 2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 21 novembre 2025

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**Décision modificative n°2 2025- Budget principal**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.3311-1, ainsi que les articles L3312-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, des métropoles et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le règlement budgétaire et financier du Département en vigueur,

Vu la délibération du Conseil général n°2003/155 en date du 10 juillet 2003 décidant de voter le budget par nature,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2022-CD-1-6939.1 en date du 24 juin 2022 relative au rapport annuel sur le développement durable,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2023-CD-1-7764.1 du 15 décembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2023-CD-1-7835.1 du 15 décembre 2023 relative à la fongibilité des crédits à la suite du passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2025-CD-1-8269.1 du 7 mars 2025 relative à la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2025-CD-1-8327.1 du 11 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 du budget principal,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2025-CD-1-8402.1 du 27 juin 2025 adoptant la décision modificative n°1 2025 du budget principal,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote de la décision modificative n°2 du budget principal du Conseil départemental des Yvelines pour l'exercice 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte la décision modificative n°2 2025 du budget principal arrêté en dépenses et en recettes à 34 527 597,00 € en fonctionnement et à 2 393 568,80 € en investissement, tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 21 novembre 2025

Décision modificative n°2 2025- Budget principal

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire : Myriame AOURIR

Votent POUR (42) : Myriam Aourir, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Raphaël NIVOIT, Karl Olive, Cédric Pemba-Marine, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Marc Tourelle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Geoffroy Bax de Keating à Philippe Benassaya, Julien Chambon à Nicole Bristol, Clarisse Demont à Sonia Brau, Fabienne Deveze à Marc Tourelle, Stéphanie Thieyre à Cédric Pemba-Marine.

Date de mise en ligne : 24 novembre 2025

Transmission préfecture le : 24 novembre 2025

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20251121-lmc1160785-BF-1-1

Du : 24 novembre 2025

Délibération exécutoire le : 24 novembre 2025